

1^{ère} Division

DIVISION 1 : De 1 POULE de 14 à 1 POULE de 12 équipes. Pour le début de saison 2022/ 2023


Vient de R3	0	1	2	NORD 17- ESLR 2 ILE OLERON	4
Montera en R3	AUNIS AVENIR TONNAY BOUTONNE	AUNIS AVENIR TONNAY BOUTONNE	AUNIS AVENIR TONNAY BOUTONNE	AUNIS AVENIR TONNAY BOUTONNE	AUNIS AVENIR TONNAY BOUTONNE
Descendra en Division 2	SAUJON AULNAY ST JUST LUZAC	SUD SAINTONGE SAUJON AULNAY ST JUST LUZAC	COZES 2 SUD SAINTONGE SAUJON AULNAY ST JUST LUZAC	PERIGNY 2 COZES 2 SUD SAINTONGE SAUJON AULNAY ST JUST LUZAC	SAINTE 2 PERIGNY 2 COZES 2 SUD SAINTONGE SAUJON AULNAY ST JUST LUZAC

2^{ème} Division

DIVISION 2 : De 3 POULES de 12 à 2 POULES de 14 équipes = 28. Pour le début de saison 2022/ 2023

Montera en D1	ROCHEFORT 2 SEUDRE OCEAN PONS	ROCHEFORT 2 SEUDRE OCEAN PONS	ROCHEFORT 2 SEUDRE OCEAN PONS	ROCHEFORT 2 SEUDRE OCEAN PONS	ROCHEFORT 2 SEUDRE OCEAN PONS
Descendra en Division 3	ETOILE MARITIME 2 CANTON D'AUNIS E.S.A.B.96 FC DE LA SOIE ANDILLY AS2A PG PERIGNY 3 ST PORCH/CORME ST PALAIS 2 SAUJON 2 FC SUD 17.2 TREFLE SP REAUX	ETOILE MARITIME 2 CANTON D'AUNIS E.S.A.B.96 FC DE LA SOIE ANDILLY AS2A PG PERIGNY 3 ST PORCH/CORME ST PALAIS 2 SAUJON 2 FC SUD 17.2 TREFLE SP REAUX	FC ATLANTIQUE ETOILE MARITIME 2 CANTON D'AUNIS E.S.A.B.96 FC DE LA SOIE ST CHRISTOPHE ANDILLY AS2A PG PERIGNY 3 ST PORCH/CORME FOURAS/ST LAUR ST PALAIS 2 SAUJON 2 FC SUD 17.2 TREFLE SP REAUX	FC ATLANTIQUE ETOILE MARITIME 2 CANTON D'AUNIS E.S.A.B.96 FC DE LA SOIE ST CHRISTOPHE ANDILLY AS2A PG PERIGNY 3 ST PORCH/CORME FOURAS/ST LAUR ST PALAIS 2 SAUJON 2 FC SUD 17.2 TREFLE SP REAUX	FC ATLANTIQUE ETOILE MARITIME 2 CANTON D'AUNIS E.S.A.B.96 FC DE LA SOIE ST CHRISTOPHE ANDILLY AS2A PG PERIGNY 3 ST PORCH/CORME FOURAS/ST LAUR ST PALAIS 2 SAUJON 2 FC SUD 17.2 TREFLE SP REAUX
+	Moins bon 8 ^{ème} Poule A, B, C. FOURAS/ST LAUR	Deux moins bons 8 Poule A, B, C. ST CHRISTOPHE FOURAS/ ST LAUR		Moins bon 7 ^{ème} Poule A, B, C. SEMUSSAC	Moins bon 7 ^{ème} Poule A, B, C. NIEUL SUR MER 2 SEMUSSAC

3^{ème} Division

DIVISION 3 : De 5 POULES de 12 à 4 POULES de 14 équipes = 56. Pour le début de saison 2022/ 2023					
Montera en D2	LALEU LA PALLICE 2 VALS SAINTONGE BREUIL MAGNE MESCHERS MORT. ST GENIS SAINTON.	LALEU LA PALLICE 2 VALS SAINTONGE BREUIL MAGNE MESCHERS MORT. ST GENIS SAINTON.	LALEU LA PALLICE 2 VALS SAINTONGE BREUIL MAGNE MESCHERS MORT. ST GENIS SAINTON.	LALEU LA PALLICE 2 VALS SAINTONGE BREUIL MAGNE MESCHERS MORT. ST GENIS SAINTON.	LALEU LA PALLICE 2 VALS SAINTONGE BREUIL MAGNE MESCHERS MORT. ST GENIS SAINTON.
Descendra en Division 4	ANDILLY 2 ST ROGATIEU 2 CAP AUNIS 3 DIABLES ROUGES 2 MARSAIS EXEMPT BREUILLET E.S.N.G. EXEMPT ST ROMAIN BEN SEMUSSAC 2 ST PORCH/ COR 2 CHANIER SEUDRE OCEAN 2 JONZAC ST GER 3	ANDILLY 2 ST ROGATIEU 2 CAP AUNIS 3 DIABLES ROUGES 2 MARSAIS EXEMPT BREUILLET E.S.N.G. EXEMPT ST ROMAIN BEN SEMUSSAC 2 ST PORCH/ COR 2 CHANIER SEUDRE OCEAN 2 JONZAC ST GER 3	ANDILLY 2 ST ROGATIEU 2 CAP AUNIS 3 DIABLES ROUGES 2 MARSAIS EXEMPT BREUILLET E.S.N.G. EXEMPT ST ROMAIN BEN SEMUSSAC 2 ST PORCH/ COR 2 CHANIER SEUDRE OCEAN 2 JONZAC ST GER 3 LA GEMOZE 2 ST CHRISTOPHE 2 CHEPNIERS NACHAMPS ROCHEFORT 3	ANDILLY 2 ST ROGATIEU 2 CAP AUNIS 3 DIABLES ROUGES 2 MARSAIS EXEMPT BREUILLET E.S.N.G. EXEMPT ST ROMAIN BEN SEMUSSAC 2 ST PORCH/ COR 2 CHANIER SEUDRE OCEAN 2 JONZAC ST GER 3 LA GEMOZE 2 ST CHRISTOPHE 2 CHEPNIERS NACHAMPS ROCHEFORT 3	ANDILLY 2 ST ROGATIEU 2 CAP AUNIS 3 DIABLES ROUGES 2 MARSAIS EXEMPT BREUILLET E.S.N.G. EXEMPT ST ROMAIN BEN SEMUSSAC 2 ST PORCH/ COR 2 CHANIER SEUDRE OCEAN 2 JONZAC ST GER 3 LA GEMOZE 2 ST CHRISTOPHE 2 CHEPNIERS NACHAMPS ROCHEFORT 3
	3 Moins bon 9 ^{ème} Poule A, B, C, D, E. CHEPNIERS NACHAMPS ROCHEFORT 3	4 Moins bon 9 ^{ème} Poule A, B, C, D, E. ST CHRISTOPHE 2 CHEPNIERS NACHAMPS ROCHEFORT 3		Moins bon 8 ^{ème} Poule A, B, C, D, E. CANTON MIRAM.	Deux moins bon 8 Poule A, B, C, D, E. AULNAY 2 CANTON MIRAM.

4^{ème} Division

DIVISION 4 : X POULES de 10 = X équipes. Pour le début de saison 2022/ 2023					
Montera en D3	A.C.S. 2 BREUIL MAGNE 2 BOISSEUIL UNION COM ANT. ST ANDRE LIDON BEDENAC LARUSC.	A.C.S. 2 BREUIL MAGNE 2 BOISSEUIL UNION COM ANT. ST ANDRE LIDON BEDENAC LARUSC.	A.C.S. 2 BREUIL MAGNE 2 BOISSEUIL UNION COM ANT. ST ANDRE LIDON BEDENAC LARUSC.	A.C.S. 2 BREUIL MAGNE 2 BOISSEUIL UNION COM ANT. ST ANDRE LIDON BEDENAC LARUSC.	A.C.S. 2 BREUIL MAGNE 2 BOISSEUIL UNION COM ANT. ST ANDRE LIDON BEDENAC LARUSC.

Attention les tableaux ci-dessus ne sont que la réalité de l'instant T. Cette initiative permet aux clubs en fonction de leur classement de se situer. Pour l'heure il faut prendre la colonne grisée en jaune.



« Sous réserve des dossiers en cours ». Sans oublier le statut sur l'arbitrage (infraction pour des clubs en troisième années ne disposant pas d'arbitre) qui devrait altérer pour les montées descentes de fin de saison.

Article 14 – Classement en championnats

1/ En cas d'égalité de points dans une poule, le classement des clubs est effectué en tenant compte :

- a. Du classement aux points du ou des matchs joués entre les clubs ex-aequo
- b. De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-aequo
- c. De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve
- d. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- e. Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-Play
- f. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons.
- g. Du plus grand nombre d'éducateurs licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons

2/ Lorsque l'obligation se présente de désigner pour une accession, un maintien ou une rétrogradation pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules, un classement est établi pour l'ensemble des équipes du même rang de la division concernée :

Si le nombre de matchs comptabilisés est égal dans les poules concernées :

- a. Du nombre de points obtenus à l'issue du championnat
- b. De la différence entre les buts marqués et concédés
- c. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- d. Du classement au Challenge du Fair-Play
- e. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- f. Du plus grand nombre d'éducateurs licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- g. D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

Si le nombre de matchs comptabilisés est différent dans les poules concernées :

- a. Du quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- b. Du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés
- c. Du quotient entre le plus grand nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- d. Du classement au Challenge du Fair-Play
- e. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- f. Du plus grand nombre d'éducateurs licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- g. D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

Commission Championnats Coupes et Challenges.